



FONDS DU CANADA POUR LES ESPACES CULTURELS

Lac Laberge, Territoire du Yukon, Canada. Shutterstock

Objectifs de programme

Créé en 2001, le FCEC est le seul programme fédéral voué entièrement aux projets d'infrastructure culturelle.

Il contribue :

- à améliorer les conditions matérielles favorisant la collaboration, la création, la diffusion, la conservation et les expositions dans le domaine des arts et du patrimoine; et
- à accroître et à bonifier l'accès des Canadiens et des Canadiennes aux arts et à la culture.

Budget national du programme

- Le budget total de subventions et contributions est de 54,2 M\$.
 - Budget annuel continu de 25,4 M\$ en subventions et contributions.
 - Dans le cadre du plan Investir dans le Canada, un investissement de 300 M\$ sur dix ans (à partir de 2018-2019) fournira chaque année 28,8 M\$ supplémentaires en subventions et en contributions.

Demandeurs et date de tombée

- **Demandeurs admissibles**

- Un organisme artistique ou patrimonial professionnel à but non lucratif avec un historique dans la réalisation de son mandat.
- Un organisme à but non lucratif qui propose le développement et la gestion d'un hub créatif.
- Un gouvernement provincial ou territorial, une administration municipale et ses organismes.
- Une institution des peuples autochtones.

- **Date de tombée**

- Il n'y a pas de date limite. Les demandes peuvent être présentées en tout temps au cours de l'année.

Types de projets

- Le FCEC appuie des projets d'infrastructure :
 - la construction ou la rénovation d'installations vouées aux arts ou au patrimoine, incluant les hubs créatifs;
 - l'acquisition d'équipement spécialisé;
 - le développement d'études de faisabilité pour la construction ou la rénovation d'installations vouées aux arts ou au patrimoine, incluant les hubs créatifs.
- Ces investissements servent à :
 - donner accès aux artistes, aux créateurs et aux spécialistes du patrimoine à une infrastructure culturelle professionnelle;
 - offrir diverses expériences artistiques et patrimoniales dans une vaste gamme de communautés.

Critères d'évaluation

A. Disponibilité et qualité des locaux

- Incidence du projet sur le nombre ou la capacité d'accueil des locaux disponibles à l'échelle locale, régionale ou nationale;
- Incidence du projet sur les conditions matérielles, incluant l'équipement technique et les dispositifs de sécurité;
- Incidence du projet sur les lieux de travail des artistes, du personnel et des autres utilisateurs potentiels;
- Bénéfices de la réalisation du projet pour d'autres organismes voués aux arts et au patrimoine à l'échelle locale, régionale ou nationale;

Critères d'évaluation (suite)

A. Disponibilité et qualité des locaux (suite - hubs créatifs)

- Les hubs créatifs seront également évalués en fonction de leur capacité à :
- regrouper une variété de professionnels des secteurs des arts ou du patrimoine et de disciplines créatives;
- regrouper divers types d'entreprises, tels que des organismes à but non lucratif, des organismes à but lucratif, ainsi que créateurs indépendants;
- offrir aux usagers des espaces partagés abordables, des équipements et des services; et
- offrir aux usagers des occasions de collaboration et/ou de développement professionnel.

Critères d'évaluation (suite)

B. Accès à des activités artistiques et patrimoniales professionnelles

- Incidence du projet sur l'accès du public, y compris l'accès des personnes ayant un handicap;
- Incidence du projet sur votre capacité à rejoindre le public, incluant les communautés et les groupes moins bien desservis;
- Incidence du projet sur l'amélioration de la programmation et de l'accès à des disciplines sous-représentées;
- Les hubs créatifs seront également évalués en fonction de leur capacité à offrir des espaces et une programmation accessibles au public.

Critères d'évaluation (suite)

C. Viabilité du projet et incidence financière à long terme sur l'organisme

- Capacité de gestion organisationnelle, aptitude à gérer efficacement le projet, historique de l'organisme incluant sa capacité à soumettre les rapports requis dans les délais prescrits;
- Situation financière actuelle et passée de l'organisme et confirmation d'autres sources de revenus pour le projet; et
- Capacité à gérer l'incidence financière du projet sur les activités à long terme de l'organisme, p. ex. augmentation des frais d'entretien, main-d'œuvre supplémentaire, etc.

Comment faire une demande

- Veuillez lire la totalité des lignes directrices sur la présentation des demandes avant de contacter le programme.
- Veuillez contacter le bureau régional le plus près de vous avant de soumettre une demande.
- Vous devez satisfaire à toutes les exigences d'admissibilité et soumettre une trousse de demande complète pour que votre projet soit considéré. Une trousse complète comprend le formulaire de demande et tous les documents d'appui requis pour votre type d'organisme et/ou de projet. Veuillez vous référer à la section « trousse de documents à joindre » du formulaire de demande.

Temps de traitement des demandes

- Nous émettrons un avis écrit de la décision dans les 30 semaines après la réception de la demande de financement dûment remplie.

Résultats du programme — global

- Le FCEC investit dans les installations artistiques et patrimoniales, tel que les musées, les théâtres et les centres des arts de la scène.
- Depuis 2001-02 :
 - Moyenne annuelle de 155 demandes
 - Moyenne de 106 demandes approuvées (68 %)
 - Investissement de plus de 730 M\$ pour soutenir au-delà de 2 000 projets dans 484 collectivités canadiennes uniques :

- 54 grands centres urbains
- 29 moyens centres urbains
- 49 petits centres urbains

} 27 %



- 204 communautés rurales
- 148 communautés éloignées

} 73 %



Katittaviq : Cultural Centre in Kuujjuarapik, Quebec

Les résultats en 2019-2020

- Investissement de 57,6 M\$ pour soutenir 185 projets d'infrastructures culturelles :
 - 77 projets de construction ou de rénovation;
 - 88 projets pour l'acquisition d'équipement spécialisé;
 - 20 études de faisabilité.
- Investissement de 24,7 M\$ pour appuyer 21 hubs créatifs.

Impacts de la COVID-19

- Les espaces culturels sont essentiels pour les Canadiens et Canadiennes, car ils constituent une base pour la présentation d'expériences artistiques et patrimoniales. La culture est un moteur économique et contribue de manière significative à la qualité de vie des Canadiens.
- La pandémie de la COVID-19 a eu un impact important sur le secteur des arts et du patrimoine.
 - La programmation a été annulée et le personnel a été mis à pied ;
 - Fermeture de l'industrie de la construction, entraînant la perte d'engagements financiers, des retards dans les projets et des dépassements de coûts.
- Les organismes doivent s'adapter à de nouvelles façons d'offrir des programmations et des expériences dans les espaces culturels.

Faire face à la COVID-19

Les organisations tentent de s'adapter au monde post-COVID pour la réalisation de programmations et d'expériences par :

- La recherche de nouvelles façons de faire participer les artistes et les publics canadiens.
- Déterminer quels sont les besoins de leurs espaces physiques dans le cadre des restrictions de santé publique imposées et s'adapter à l'évolution des exigences en matière de santé et de sécurité des interactions avec le public.

Le FCEC s'adapte également

- En 2019-2020, le programme a financé des organismes afin de les aider avec :
 - l'achat de matériel spécialisé pour l'interaction numérique et en direct ;
 - Équipements de santé et de sécurité tels que le filtrage des UV pour le système HVAC, le plexiglas, la signalisation numérique, le pulvérisateur électrostatique, etc.

Coordonnées régionales

Courriel

PCH.bro-wro.PCH@canada.ca

Téléphone

1-866-811-0055 (sans frais)

ATS

1-888-997-3123 (sans frais)

Site web

<https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/services/financement/fonds-espaces-culturels.html>